

## Calendrier des affichages de postes 2018-2019

Toutes les installations / syndicats / catégories<sup>1</sup>

Affichage	Envoi du tableau des postes vacants aux gestionnaires	Date limite de réponse pour l'affichage d'un poste (Tableau des postes vacants ou requête de création de poste)	Période de validation des postes (gestionnaires et syndicats)	Période d'affichage de postes		Date de transfert <u>suggérée</u> <sup>1</sup>
				Toutes les installations, syndicats, catégories (SAUF Centre Jeunesse cat. 4)	Centre Jeunesse catégories 4	
3	Mardi 18 décembre 2018	Jeudi 3 janvier 2019	Lundi 21 et mardi 22 janvier 2019	Jeudi 24 janvier au vendredi 8 février 2019	Mardi 29 janvier au vendredi 8 février 2019	<b>31 mars 2019</b>
4	Mardi 19 février 2019	Mardi 26 février 2019	Lundi 18 et mardi 19 mars 2019	Jeudi 21 mars au vendredi 5 avril 2019	Mardi 26 mars au vendredi 5 avril 2019	<b>26 mai 2019</b>
				<b>Toutes les installations, syndicats, catégories</b>		
5	Mardi 16 avril 2019	Mardi 23 avril 2019	Lundi 13 et mardi 14 mai 2019	Jeudi 16 mai au vendredi 31 mai 2019		<b>18 août 2019</b>
6	Mardi 18 juin 2019	Mardi 5 août 2019	mercredi 4 et jeudi 5 septembre 2019	Jeudi 12 septembre au vendredi 27 septembre 2019		<b>10 novembre ou 8 décembre 2019</b>
7	Mardi 28 octobre 2019	Mardi 12 novembre 2019	Mercredi 4 et jeudi 5 décembre 2019	Jeudi 12 décembre au vendredi 27 décembre 2019		<b>2 février ou 1er mars 2020</b>

<sup>1</sup> La date de transfert suggérée est déterminée en fonction de la date de nomination et du délai de production des horaires. Lorsque la convention collective locale applicable prévoit un délai de transfert maximal, ce dernier a préséance sur la date de transfert proposée (sauf dans des cas exceptionnels).